



DIRECTIVE ROHS

LA FIN DES LAMPES À DÉCHARGE



À partir du 24 février 2027, les lampes à décharge et leurs accessoires ne pourront plus être commercialisés.
Cela concerne notamment les équipements utilisant des **lampes Sodium Haute Pression (SHP) et Iodures Métalliques**, ainsi que leurs ballasts et amorces.

Les appareils équipés de ces lampes ne pourront donc plus être réparés en cas de panne, après cette échéance.

Éclairage sportif :
les projecteurs des installations sportives sont aussi concernés.



Envisagez dès maintenant leur remplacement par des solutions LED

La LED permet notamment :

-  **Une meilleure efficacité énergétique,**
-  **Une réduction des consommations et des coûts d'entretien,**
-  **Une durée de vie plus longue,**
-  **Un éclairage plus durable.**

Le SDEEG vous accompagne

Le SDEEG peut vous accompagner techniquement et financièrement dans cette transition.

N'attendez pas la panne : anticipez le renouvellement de vos équipements.



05 56 16 10 70



service.ep@sdeeg33.fr